



**QUESTIONS ET RÉPONSES – SÉRIE 2**  
**DDP 87055-18-0255**  
**14 août 2019**

---

**QUESTION 6**

Q6. Les délais de réponse stipulés sont-ils basés sur les jours ouvrables normaux du lundi au vendredi uniquement, à l'exclusion des fins de semaine et des jours fériés?

R6. Oui

---

**QUESTION 7**

Q7. Les « heures normales de travail » stipulées à l'article 14 de l'annexe A - Énoncé des travaux incluent-elles du lundi au vendredi, à l'exclusion des fins de semaine et des jours fériés?

R7. Oui

---

**QUESTION 8**

Q8. L'Annexe B, à la page 41, concerne la base de paiement, il n'y a rien de l'entretien et de son calendrier.

R8. Les exigences relatives au calendrier d'entretien se trouvent à l'annexe D. Cela sera corrigé dans une modification.

---

**QUESTION 9**

Q9. La main-d'œuvre nécessaire à ces entretiens doit-elle être incluse dans la PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – ÉVALUATION FINANCIÈRE, à la page 14?

R9. L'entretien mensuelle est un tarif mensuel fixe tout compris. Lors de la préparation de votre offre financière pour l'entretien mensuelle, le taux mensuel fixe tout compris devrait inclure les frais généraux, les coûts de fonctionnement habituelle, la main d'œuvre, etc.

---



---

**QUESTION 10**

Q10. Les frais de soutien de Lenel doivent-ils également être inclus dans le tableau B?

R10. Non

---

**QUESTION 11**

Q11. Les pièces de remplacement doivent-elles être facturables?

R11. Oui, mais nous nous réservons le droit d'acheter des pièces auprès d'autres fournisseurs autorisés.

---

**QUESTION 12**

Q12. La CCSN est-elle convaincue que les critères établis ne sont pas trop restrictifs?

R12. Oui

---

**QUESTION 13**

Q13. La CCSN est-elle convaincue que plusieurs entreprises satisferont aux critères établis?

R13. Oui

---

**QUESTION 14**

Q14. La CCSN est-elle satisfaite que les exigences établies permettront un processus concurrentiel équitable, ouvert et transparent?

R14. Oui

---



---

#### QUESTION 15

Q15. Nous demandons que:

1. la CCSN reconnaît que les entreprises peuvent ne pas avoir de bureaux et d'employés dans toutes les régions;
2. la CCSN autorise les soumissionnaires à proposer des entrepreneurs (ressources techniques certifiées locales) ou utiliser leurs propres ressources techniques provenant d'autres régions sans frais supplémentaires ou les frais de déplacement.. Toutes les ressources seront soumises à la cote de sécurité identifiée dans le contrat.

R15. La demande de proposition sera modifiée pour permettre des sous-traitants pour seulement les bureaux régionaux et de site.

---

#### QUESTION 16

Q16. La disposition relative à l'assurance fait référence à l'Annexe D mais aucune exigence en matière d'assurance n'est spécifiée dans cette annexe.

R16. L'obligation d'assurance a été supprimée. Cela sera corrigé dans une modification.

---